

COMPTE RENDU DE LA 39^{ème} SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 19 mars 2018

Le 19 mars 2018 sur convocation régulière du Maire en date du 12 mars 2018, le Conseil Municipal s'est réuni salle du conseil municipal, rue du pâquis, sous la présidence de Monsieur MUNNIER Jean-Paul, Maire. Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 18h30.

Les conseillers présents sont : MUNNIER Jean-Paul, JACQUEMAIN Sylvie, LAZAAL Zahia, DALON Olivier, DAMIS Nadia, GUILLEMET Jean-Louis, THIEBAULT Dominique, GAUTHIER Pascal, BESANCON Colette, BERTHON Gérard, CANKAYA Ergin (arrivé à 18h38), CLEMENT Alain, CONTEJEAN Georges, DE MELO Claudine, DESLOGES Annette, GLEJZER Annie, CUGNEZ Jean-Pierre (arrivé à 18h38)

Les conseillers excusés sont :

- | | |
|-------------------|--------------------------------|
| • DA CUHNA Sylvie | pouvoir à BERTHON Gérard |
| • DUBAIL Rolande | pouvoir à DESLOGES Annette |
| • DUFFIELD Elodie | pouvoir à DALON Olivier |
| • GAIFFE Régis | pouvoir à DAMIS Nadia |
| • NOUNA Saïd | pouvoir à GUILLEMET Jean-Louis |
| • QUAIN Aline | pouvoir à JACQUEMAIN Sylvie |
| • SOMMER Denis | pouvoir à MUNNIER Jean-Paul |
| • MEYER Nathalie | pouvoir à CUGNEZ Jean-Pierre |

Excusés : HAFIS Christophe, DRIANO Christian, GIRARD Fabienne, GRILLON Robert,

Désignation du secrétaire de séance :

Madame LAZAAL Zahia est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

I. Approbation du compte rendu de la séance du 05 février 2018

Monsieur le Maire :

- Demande de bien vouloir approuver le compte rendu de la séance du 5 février 2018.

Monsieur CUGNEZ :

- Remarque que son intervention précisant que l'harmonie fait régulièrement des actions en vue de récolter des fonds n'apparaît pas au compte rendu.

Vote : Unanimité

II. Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur GAUTHIER :

- Expose :

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'alinéa 2 et 3 de l'article L 2312-1, modifié par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 stipulent que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de 2 mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Modalités d'application :

Il est pris acte du DOB par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante. Cette délibération doit faire l'objet d'un vote du conseil municipal. Ainsi par son vote, le conseil municipal prend non seulement acte de la tenue du débat, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

En outre la délibération précise que son objet est le vote du DOB sur la base d'un rapport et fait apparaître la répartition des voix sur le vote.

Monsieur GAUTHIER Pascal, adjoint aux Finances, présente le rapport relatif au Débat d'Orientation Budgétaire 2018.

Il est précisé que ce rapport a été adressé aux conseillers municipaux en même temps que la convocation à la présente séance du conseil municipal et qu'il est mis en ligne sur le site internet de la Ville.

La commission Finances s'est réunie le 16 mars 2018 ; chaque membre ayant été destinataire du rapport présenté.

- Demande de bien vouloir prendre acte, par un vote, de la tenue du débat, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaire 2018.

Monsieur CUGNEZ :

- A déjà eu l'occasion de s'exprimer en commission finances et il faut espérer que la prochaine réunion des maires concernant la disparité entre ce que reçoit P.M.A et ce que redistribue P.M.A va pouvoir changer les choses.

Monsieur le Maire :

- Précise qu'il attend beaucoup de cette réunion, même si elle ne règlera pas tous les problèmes. Les difficultés s'amplifient chaque année et il faut malgré tout entretenir le patrimoine, ce qui oblige la Ville à recourir à l'emprunt.

Vote : Unanimité

III. Renouvellement des baux commerciaux du centre commercial des Fougères / loyers de la pharmacie et de la boucherie

Monsieur DALON :

- Expose :

Par délibération n° 642 du 4 mars 2014, puis par délibération N° 255/2016 9 février 2016, le conseil municipal a prolongé pour 2 années le montant des loyers minorés de la Boucherie et de la pharmacie. Cette dernière période expire le 1^{er} mars 2018.

Il est proposé de prolonger pour une nouvelle période de deux ans ces loyers minorés afin de préserver l'attractivité de ce petit pôle de commerces de quartier.

- Boucherie : 4 €/m² la surface de la boucherie reste inchangée à 81 m²
- Pharmacie : 4 €/m² la surface est de 106 m²
- Demande de bien vouloir approuver cette prolongation et le montant des loyers minorés.

Monsieur CUGNEZ :

- Relève que le loyer de la boucherie est donc de 324 euros et celui de la pharmacie est de 424 euros, et demande quelles sont les charges payées par les locataires ?
- Ajoute qu'il faut continuer à soutenir les activités commerciales sur le quartier, sans oublier que certaines ont déjà été contraintes de cesser.

Monsieur le Maire :

- Répond que les charges supportées par les locataires des cellules commerciales sont de l'ordre de 60 euros environ.

Monsieur GAUTHIER :

- Ajoute que les loyers appliqués sont bien en dessous du prix du marché.

Vote : Unanimité

IV. Contrat de Ville Unique : programme 2018

Madame DAMIS :

Expose :

Chaque année le Conseil Municipal doit approuver le programme d'actions mis en œuvre par la commune et ses partenaires dans le cadre de la politique de la ville.

La programmation 2018 comprend d'une part la poursuite d'actions et d'autre part la proposition d'actions nouvelles mises en œuvre par les partenaires associatifs.

Suite à la dissolution de l'Association des Œuvres Educatives, un nouveau projet a été proposé par l'association des FRANCAS du Doubs qui présente un certain nombre d'action dans le cadre du Contrat de Ville Unique. Quatre partenaires présentent cette année des actions intercommunales, il s'agit de l'association Fraternité Mission Populaire Aire Urbaine, d'IDEIS du collège Jouffroy d'Abbans de Sochaux et du CCAS de Grand-Charmont. Les actions sont déclinées sous forme de fiches dans lesquelles apparaissent un coût prévisionnel d'action et les participations financières sollicitées à l'Etat, PMA, au Conseil Régional, Conseil Départemental, à la CAF ainsi que la part communale.

Le programme d'actions 2018 repose sur les axes d'intervention fixés par l'appel à projet de l'Etat et de PMA.

COHESION SOCIALE :

Enjeu : Réduire la pauvreté, tisser le lien social, renforcer la solidarité entre les générations, prévenir la délinquance. Objectifs : réussite éducative, accès aux droits

Cette thématique constitue l'axe le plus important de la programmation 2018 avec en particulier :

- A.O.E CENTRE SOCIAL FRANCAS - Action jeunes 11-17 ans:

Favoriser la rencontre et l'échange, l'écoute et la prise d'initiative dans un cadre respectueux, éducatif et bienveillant. Valoriser les compétences des jeunes au travers de leurs projets. Identifier prioritairement les projets à dimension culturelle, sportive permettant l'enrichissement de chacun

-A.O.E CENTRE SOCIAL FRANCAS - Contrat local d'accompagnement à la scolarité :

Offrir, aux côtés de l'École, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'École, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Contribuer à l'égalité des chances et à la prévention de l'échec scolaire. Aider les élèves à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir. Elargir les centres d'intérêt des enfants; Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.

-A.O.E CENTRE SOCIAL FRANCAS - Les ateliers sociolinguistiques :

Accueillir des habitants dans un cadre bienveillant et convivial pour permettre de développer de la confiance en soi, de s'exprimer par l'oral. Viser le gain en autonomie sociale des publics migrants accueillis dans les actions des quartiers de Grand-Charmont. Proposer des ateliers pour écrire, lire et compter en s'appuyant sur l'observation des espaces sociaux : vie publique, vie culturelle, vie citoyenne et dans la société, vie personnelle

-A.O.E CENTRE SOCIAL FRANCAS - Art air :

Avoir une culture artistique qui participe à la construction de la personnalité de l'individu, au levier social que cela rend possible. Avoir un langage « plastique » en pratiquant, utilisant et maîtrisant diverses techniques, en travaillant différentes matières et se créer des références culturelles. Réinvestir ce que l'on apprend en art, au quotidien. S'enrichir dans des domaines comme l'histoire, la géographie, la littérature par les découvertes et la curiosité exacerbée.

-A.O.E CENTRE SOCIAL FRANCAS – Ludothèque mobile :

Permettre un concept du jeu original au service de la population en proposant une ludothèque mobile. Partir à la rencontre des parents et enfants, des écoles, associations et des personnes âgées pour des moments divertissants, conviviaux et collectifs. Sortir du tout numérique et redonner la place aux échanges, aux règles partagées pour jouer ensemble. Participer aux événements locaux en donnant toute la place aux jeux de société.

-CCAS DE GRAND-CHARMONT en partenariat avec le CCAS de Sochaux - Accompagner et soutenir les parents dans leur rôle éducatif :

Faire prendre conscience aux parents du danger des écrans ; Sensibiliser parents et enfants aux gestes d'hygiène de vies et aux rythmes biologiques ; Accompagner les parents à l'instauration de règles et assoir leur autorité avec bienveillance "oser dire "non" et savoir dire "non".

Action copilotée par les CCAS de GRAND-CHARMONT et CCAS de SOCHAUX, en partenariat avec les écoles des 2 villes et l'IREPS. Après un travail de sensibilisation sur différentes questions (hygiène corporelle, dangers des écrans, rythmes biologiques,,,) réalisé par l'IREPS auprès des enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire, il s'agira d'inviter les parents à participer à des animations interactives (conférences, débat, ,,,) sur les différents sujets. Parallèlement, un atelier jeu leur sera proposé.

-FRATERNITE MISSION POPULAIRE AIRE URBAINE : Inclusion sociale : Surmonter les obstacles pour éviter l'exclusion et la marginalisation :

- 1) Surmonter les obstacles afin d'éviter l'exclusion et la marginalisation.
- 2) Réduire les inégalités et améliorer la qualité de vie en favorisant l'accès aux outils et aux services.
- 3) Favoriser l'expression individuelle et collective, l'engagement citoyen et la participation.
- 4) Susciter l'ouverture aux pratiques culturelles

Activités mises en place dans le cadre du projet :

- ↪ Permanences accueil, écoute, information et orientation du lundi au jeudi de 16h à 17h30.
- ↪ Permanence écrivain public et "e-démarches administratives" mardi et jeudi de 10h à 12h et sur rendez-vous si besoin.
- ↪ Ateliers de sociolinguistique Alphabétisation et Français Langue Etrangère tous les jours soit au local CADA, centre d'accueil et d'orientation de Grand-Charmont, soit à Frat'aire Grand-Charmont soit local Cimade Montbéliard. 4 à 6 cours de 2h par semaine plus activités culturelles annexes.
- ↪ Accès à l'informatique : création d'un espace animé à la Fraternité et cours en lien avec les ateliers numériques. Animations collectives ludiques d'apprentissage (quizz, jeux...).
- ↪ Sorties culturelles et de découverte de l'histoire et du patrimoine.

-COLLEGE JOUFFROY D'ABBANS- Réussite Éducative et éducation à la Citoyenneté :

- ↪ Favoriser la réussite éducative
- ↪ Améliorer la réussite scolaire des élèves concernés par le CVU
- ↪ Développer la culture et les sports
- ↪ Développer la confiance en l'École des parents, soutien à la parentalité. favoriser les liens intergénérationnels
- ↪ Coordonner une action éducative et développer l'éducation à la citoyenneté.

Projet intercommunal avec Sochaux et Grand-Charmont, en lien avec le projet REP, le PRE.

- ↪ PARCOURS AVENIR: dispositif parcours d'excellence / ateliers parcours avenir 6 mars 2018
- ↪ PARCOURS CITOYEN: délégués citoyens / forum sécurité routière / journée tous à vélo au collège / Raid VTT / Non au harcèlement / Labellisation E3D / Classe de défense et de sécurité globales / de 3 à 103 ans (projet intergénérationnel)
- ↪ PARCOURS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTUREL: Croquez le morceau / Till l'espigle / Laboratoire et mon encyclopédie
- ↪ PARCOURS EDUCATIF DE SANTE: Mon collègue, ma santé / Forum santé

- CITOYENNETE ET VIVRE ENSEMBLE:

Enjeu : Faire vivre les valeurs de la république- Exercice de la citoyenneté, laïcité

-A.O.E CENTRE SOCIAL FRANCAS - Le programme Educatif Local :

Animer une réflexion éducative partagée et favoriser les échanges avec les habitants, les professionnels du territoire, ainsi créer et diffuser une ressource mutualisée d'outils au service des différents publics. Accompagner les enfants et les jeunes dans l'acquisition de la citoyenneté. Renforcer la découverte et l'accès de tous les enfants et jeunes à la ressource sportive, culturelle et artistique de la ville, sur tous leurs temps de vie. Valoriser les initiatives et l'engagement des jeunes.

- ASSOCIATION CONSEIL CITOYEN – Communication avec les habitants.

Après une première année de fonctionnement complète et riche en activités, l'association Conseil Citoyen de Grand-Charmont souhaite accentuer les actions de communication et d'information afin de favoriser la mobilisation des habitants autour d'actions citoyennes les concernant. La formation des membres du Conseil Citoyen sera également un objectif prioritaire notamment sur la connaissance des institutions de la république. Nous souhaitons accentuer les échanges entre Conseil Citoyens.

Actions prévues cette année :

- Espaces d'informations et d'échanges : 4 quartiers sont équipés d'espaces d'information et de "boîtes à livres " gérés par le Conseil Citoyen, 4 autres quartiers seront équipés en 2018.
- Ateliers Urbains : Des ateliers urbains autour du projet de réaménagement de la rue de Normandie seront organisés avec les habitants de la rue avec l'ADU.
- Pollution de l'air : Une opération de sensibilisation à la qualité de l'air sera menée en partenariat avec les service environnement de PMA.
- Ecole d'autrefois : un projet (culture et patrimoine) sera mené avec les écoles et parents d'élèves sur le thème de l'école d'autrefois.
- Connaissance des institutions : Un programme de visites et rencontres sera élaboré en 2018.
- Participation à l'organisation de manifestations.
- Formation des membres.

-ASSOCIATION « LA FERME DU FORT-LACHAUX – JAN ROSS »- Ferme d'Animation et éco pastoralisme au Fort Lachaux :

En juillet 2016, l'association La ferme d'animation du Fort Lachaux a été créée. La ferme d'animation est un projet participatif et partenarial qui a pour objectif ; de sensibiliser et éduquer les habitants au cheptel fermier, gérer écologiquement les espaces verts naturels et paysagers - historique du site.

Après neuf mois de fonctionnement (accueil des 1ers animaux en mars 2017), les principaux aménagements sont terminés et la gestion des animaux opérationnelle. En 2018, la priorité sera mise sur l'animation du site, avec d'une part l'accueil de groupes d'enfants (scolaires et ALSH) et d'autre

part les animations familiales. Une animation festive pour fêter les 1 an de la ferme sera organisée en juin. Les projets partenariaux continuent, aménagement de sentiers pédestres avec les clubs de randonneurs, réalisation de jardins avec l'ADAPEI, projet d'insertion en direction des bénéficiaires du RSA avec le Conseil départemental autour de l'apiculture etc. A partir du mois de janvier, l'association accueillera une jeune volontaire en service civique.

-ASSOCIATION RADIO AMITIE - Production et diffusion d'outils radiophoniques.

Favoriser l'expression et améliorer l'échange entre les générations. Sensibiliser le public aux sujets sociétales (solidarité, protection de la nature, l'engagement, valeurs, laïcité, radicalisation, liberté d'expression....) donner la possibilité aux auditeurs d'être acteurs et participer au développement de cet outil d'information.

L'action vise à favoriser l'expression et à développer l'esprit critique du public jeune en partenariat avec les écoles et les structures socioculturelles.

Le projet vise à leur permettre de se familiariser aux techniques d'enregistrement permettant d'une part d'améliorer la « manière » d'aborder l'expression orale et écrite.

Des ateliers seront proposés pendant les vacances scolaires et hors vacances. cette démarche permet aussi d'informer et de former les auditeurs à la responsabilité citoyenne en traitant des sujets de la vie de tous les jours liés à l'actualité locale, des associations, des structures socioculturelles et artistiques, ainsi que les collectivités locales. Ses actions permettent de tisser le lien social et d'améliorer le dialogue entre les peuples et les cultures.

-FRATERNITE MISSION POPULAIRE AIRE URBAINE : "Eclats de vies" : recueil de récits de vie, parcours de femmes, de migrants, d'habitants du quartier :

Favoriser l'expression orale et écrite de personnes ayant pas ou peu accès aux outils culturels, lecture, écriture, théâtre. Faire mémoire de parcours de vies des participants aux activités de la fraternité et du quartier.

Suite à l'intervention d'une écrivaine en résidence à l'occasion de la journée du droit des femmes en 2016, il nous est apparu important de garder trace des témoignages recueillis en réalisant un recueil avec l'aide de l'écrivaine. Ce recueil retrace de courts moments de vie des participants. En 2017 d'autres "éclats de vie" ont été recueillis et la publication du livre est envisagée en 2018. Le travail amorcé par cette action ponctuelle doit permettre de développer des ateliers d'expressions écriture et théâtre de façon pérenne avec en priorité les bénéficiaires des ateliers sociolinguistiques. Cette approche artistique aidant à la prise de parole en public et à l'expression en général devient un outil d'intégration et de valorisation.

DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI
Enjeu : réduire les écarts de taux d'emploi entre les territoires

-IDEIS- Forum inversé de l'emploi intercommunal :

- Valoriser les compétences des publics des quartiers de manière différente
- Faire découvrir aux employeurs les profils et talents de jeunes et d'adultes sous une approche innovante
- Inciter les employeurs à recruter autrement
- Renforcer la collaboration intercommunale (Grand-Charmont, Bethoncourt, Sochaux) sur le volet emploi des quartiers

Le forum inversé de l'emploi est un forum où ce sont les candidats qui viennent présenter leurs compétences, leurs talents et aptitudes à des employeurs. Il s'agit donc d'inverser les rôles par rapport à un forum classique. Cela induit de travailler en amont du forum sur une préparation spécifique des candidats volontaires (identifiés par IDEIS et les médiateurs de quartiers) pour participer à l'action. Il s'agira d'utiliser de nouveaux modes de communication pour faire découvrir ses compétences, motivation et talents (vidéo, théâtre, gestes, démonstration technique etc...). Des entreprises ouvertes à de nouveaux modes de recrutement seront sollicitées et préparées pour participer à l'action. Le forum qui a été validé en comité partenaires-usagers aura lieu en juin à Grand-Charmont.

-FRATERNITE MISSION POPULAIRE AIRE URBAINE : Ressourcerie et partage. Consommer autrement en luttant contre le gaspillage et en valorisant les savoir-faire.

Objectifs : 1) approche éducative et de formation : apprendre à consommer autrement. 2) approche économique : aider les personnes à faibles revenus à acquérir des produits de consommation courante recyclés. 3) approche solidaire: travailler en collaboration avec d'autres pour partager des savoir-faire. 4) approche d'insertion : accompagner des personnes très éloignées de l'emploi à se réapproprier des comportements adaptés à la vie professionnelle (présentation, sécurité, respect des consignes.)

Les actions développées dans le cadre du projet "Ressourcerie et partage" permettent aux personnes en précarité d'accéder à des produits issus du recyclage. Chacun peut valoriser ses savoir-faire et en acquérir de nouveaux en s'investissant dans un atelier collectif. Les économies réalisées doivent permettre la réalisation de micro-projets. 1) Une boutique vêtements et accessoires. 2) Un jardin solidaire. 3) Rénovation petits appareil ménager et customisation de petits mobiliers. 4) Un atelier partage de création et confection artisanale. 5) Un atelier de transformation culinaires (confitures, conserves, jus en lien avec la Damassine et la Maison de la nature. 6) Un espace brocante. 7) Une bibliothèque. 8) Repas solidarité et culture.

Au global, le programme CVU 2018 se décline en 16 fiches actions et représente un budget total de 532 183 €.

- La commune est sollicitée à hauteur de 142 333 € soit 27 %.
- Les principaux partenaires sollicités sont :
 - o le CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires) pour 41 350 € (8%),
 - o Pays de Montbéliard Agglomération pour 135 000 € (25%),
 - o la CAF du Doubs pour 97 918 € (18%),
 - o le Conseil Départemental pour 11 550 € (2%),
 - o le Conseil Régional pour 7 400 € (1%).
- Le solde comprend la participation de l'Etat au titre des contrats aidés, des usagers et autres recettes (partenaires de l'action, fondation, remboursement frais de formation...) 96 632 € (18 %).
- Propose d'approuver la programmation 2018 du Contrat de Ville Unique.

Monsieur CUGNEZ :

- Relève que c'est un bon programme et espère qu'il pourra être suivi.

Vote : Unanimité

V. Demande de subvention du collège de Sochaux, pour les élèves charmontais, pour 4 voyages en 2018

Madame DAMIS :

- Propose au conseil municipal d'attribuer une aide de 50 € par élève grand-charmontais du collège Jouffroy d'Abbans de Sochaux qui participeront à 4 voyages en 2018.

Il s'agit :

- d'un voyage en Angleterre pour les 3^{èmes} anglophones (Londres)
- d'un voyage en Allemagne pour les 3^{èmes} germanistes (Berlin)
- un séjour à Paris pour les 3^{èmes} SEGPA (histoires et sciences)
- un séjour à l'écomusée d'Alsace (semaine d'immersion avec des artistes dans le cadre d'un projet culturel) pour les 6^{èmes} SEGPA

L'ensemble de ces séjours s'inscrivent dans des objectifs éducatifs communs, favoriser le « vivre ensemble » et le « savoir être ».

Les coûts de ces voyages varient de 260 € à 365 € par élève (montant inenvisageable pour grand nombre de familles). De ce fait avec l'appui du collège et de l'équipe enseignante, les élèves vont s'investir et mener des actions pour récolter des fonds. L'objectif étant que tous les élèves puissent participer, quelle que soit la situation financière des familles.

A ce jour, le nombre d'élèves susceptibles de s'inscrire à ces séjours est de 33. La commune, en cas d'avis favorable du conseil municipal, versera au Collège de Sochaux la somme 50 € par élève, sur la base d'une liste nominative des élèves participants établie par le collège. Le collège s'engage à rembourser, à la ville de Grand-Charmont, l'aide accordée en cas de non-participation de tout élève à cette classe de découverte. Les crédits seront inscrits au budget primitif 2018.

- Demande de bien vouloir se prononcer.

Monsieur CUGNEZ :

- Apprécie la démarche ayant pour objectif que tous les élèves puissent participer. Cela concerne 33 élèves ce qui représente la somme de 1650 euros à inscrire au budget 2018.

Vote : Unanimité

VI. Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local / chauffage urbain des fougères

Monsieur DALON :

- Expose :

Par délibération n° 342/2016, le conseil municipal du 29 novembre 2016 approuvait la mise en œuvre d'une étude cofinancée par l'ADEME, la ville et NEOLIA visant à étudier les différentes options possibles quant à la restructuration du chauffage urbain du quartier des Fougères.

Pour rappel : Une grande partie des logements et équipements du quartier des Fougères (bâtiments collectifs Néolia, H25, les copropriétés, CMS, le groupe scolaire Jeanney/Curie et les bâtiments du 1 et 5 rue de Normandie) sont reliés à la chaufferie de Bethoncourt/Grand-Charmont dont le réseau appartient à NEOLIA. Suite à la grave panne de chauffage de l'hiver 2012/2013, des études ont été conduites par NEOLIA en lien avec Habitat 25 et la Ville afin de mieux connaître l'état du réseau et les coûts de restructuration. Cette première étude a permis de mettre en avant la difficulté de maintenir une seule chaufferie pour les deux quartiers notamment au regard du coût de restructuration du réseau traversant le bois. En juin 2017, NEOLIA a présenté à la commune un plan de restructuration qui repose sur une individualisation des chaufferies à l'échelle de chaque immeuble ou bâtiment.

La commune avait donc souhaité prendre le temps de la réflexion pour une décision lourde en investissement et à fort enjeu environnemental.

Les résultats de cette étude visant à étudier l'implantation d'une chaufferie bois sur le quartier ont mis en avant la non rentabilité de cette solution sur le seul périmètre du quartier des Fougères. Néolia s'est

donc engagé dans la réalisation de chaudière gaz collective à l'échelle de chaque immeuble collectif (copropriétés comprises).

Pour sa part la commune s'oriente sur la création d'un petit réseau chaleur pour alimenter ses bâtiments communaux à savoir, le CMS et centre socio-culturel, l'école maternelle CURIE et les logements communaux du 1 rue de Normandie et enfin le groupe scolaire Daniel JEANNEY. La consultation des entreprises est en cours sur la base d'un programme de travaux qui se déclinent comme suit :

- Création d'une chaufferie Gaz à l'école CURIE (2 chaudières) alimentant l'ensemble des bâtiments communaux.
- Requalification du réseau chaleur existant entre l'école CURIE et l'école Daniel JEANNEY
- Création d'un petit réseau chaleur (130 m) entre l'Ecole CURIE et le CMS.

Une variante est demandée aux entreprises à savoir l'installation d'une chaufferie gaz au CMS qui serait donc autonome et qui ne nécessiterait pas la création du réseau entre l'école CURIE et le CMS.

L'Etat, dans le cadre de ce programme, peut mobiliser des aides au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement local 2018.

Budget prévisionnel des travaux (estimation hors variante)

Raccordement réseaux gaz :	10 000.00 €
Réseau chaleur	52 150.00 €
Sous station CURIE	98 033.00 €
Mise en conformité	3 000.00 €
Sous station CMS	9 175.00 €
TOTAL :	172 358.00 €
TVA :	34 471.60 €
TOTAL TTC :	206 823.60 €

Plan de financement

Plan de soutien investissement 2018 (Etat 35%) :	60 325.30 €
Certificats Economie d'énergies :	2 972.03 €
Ville de Grand-Charmont :	109 060.67 €
TVA	34 471.60 €
TOTAL TTC :	206 823.60 €

Demande de bien vouloir

- Approuver le plan de financement prévisionnel de ce projet
- Autoriser le maire à solliciter une subvention à l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2018.

Monsieur CUGNEZ :

- Remarque que c'est une somme importante à la charge de la commune et demande s'il y a eu un appel d'offres ?

Monsieur le Maire :

- Répond que la consultation des entreprises est en cours. Les chiffres présentés en séance sont une prévision et la commission d'appel d'offres ouvrira les plis dans la prochaine semaine.

Vote : Unanimité

VII. Convention pour la mutualisation de la collecte et la vente des Certificats d'énergie issus d'opérations réalisées sur le patrimoine des collectivités

Monsieur le Maire :

- Expose :

Pays de Montbéliard Agglomération est lauréat de l'appel à projet ministériel « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » TEPCV.

A ce titre, il est éligible au programme PRO-INNO-08 « économies d'énergie dans les TEPCV » mis en œuvre en février 2017.

Ce dispositif vise à accélérer les économies d'énergie dans ces territoires en délivrant des Certificats d'Economie d'Energie –CEE, aux collectivités territoriales et ainsi participer aux financements de travaux générant des économies d'énergie sur leur patrimoine.

Au regard de ce qui a été énoncé précédemment, Pays de Montbéliard Agglomération est désigné comme coordinateur de la démarche et dépositaire commun pour le compte des communes et établissements publics incus dans son territoire. Il assume ainsi le rôle de « regroupueur » :

- Il assiste le bénéficiaire pour le montage des supports techniques (aide à la collecte des informations, évaluation des CEE et aide à la rédaction des pièces techniques)
- Il élabore et rédige les dossiers de demande de CEE destinés au pôle national CEE ;
- Il vend les CEE reversés ensuite aux collectivités qui réalisent les projets, selon les dispositions de la convention de mutualisation.

Dans ce cadre, la commune de Grand-Charmont souhaite déposer une demande de financement CEE-TEPCV pour le projet de nouvelles chaufferies pour les bâtiments communaux des Fougères, dont l'éligibilité devra être confirmée par le Pôle National.

Après contact avec les services de PMA, il convient dans un premier temps de signer cette convention de mutualisation, la demande sera ensuite étudiée dès lors que le coût des travaux sera définitif c'est-à-dire dès le résultat de l'appel d'offre en cours auprès des entreprises.

Le principe de la convention de mutualisation en annexe est le suivant :

PMA en qualité de « regroupueur » aide au montage des dossiers, perçoit les cas échéant le montant des certificats d'énergie et reverse à la commune 95 % de ces montants.

Le montant possible de l'aide n'est donc pas à ce jour connu et fera l'objet d'une instruction dès lors que le montant réel des travaux sera connu.

Le dossier de demande d'aide fera donc l'objet d'une délibération dans un prochain Conseil Municipal. Afin de ne pas perdre de temps et d'inscrire ce programme dans le dispositif, il est demandé aux conseillers de bien vouloir :

- Autoriser le Maire à signer la convention présentée et tout autre pièce nécessaire à la mise en œuvre du dispositif CEE-TEPCV.
- Approuver la désignation du Président de Pays de Montbéliard Agglomération en tant que « regroupueur ».

Vote : Unanimité

VIII. Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local/dédoublment des classes de CP et CE1 en zone d'éducation prioritaire

Monsieur DALON :

- Expose :

Conformément aux orientations nationales, le dédoublement des classes de CP REP+, mis en œuvre en septembre 2017 dans le cadre du dispositif « 100% de réussite au CP l'ensemble des classes de CE», se poursuivra à la prochaine rentrée scolaire et concernera l'ensemble des classes de CE1 REP+ et des classes de CP REP. L'ensemble de la mesure visant à améliorer la réussite des élèves concernés sera finalisée à la rentrée 2019 et portera sur le dédoublement de toutes les classes de CP et de CE1 relevant de l'éducation prioritaire.

A Grand-Charmont, l'école Daniel JEANNEY relevant de l'éducation prioritaire sera concernée dès la rentrée 2018 pour les classes de CP et à la rentrée 2019 pour les classes de CE1. Au vu des effectifs prévisionnels sur l'école Daniel JEANNEY, il sera nécessaire de disposer, à la rentrée 2018 de 4 classes de CP et de 4 classes de CE1 à la rentrée 2019.

La Ville doit donc pour la prochaine rentrée scolaire, aménager et équiper deux classes supplémentaires et prévoir également ces aménagements pour 2019. L'Etat, dans le cadre de la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires, désormais éligible à la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) peut mobiliser des aides. En effet, le dédoublement des classes de CP et de CE1 constitue un motif explicite de la mobilisation de la DSIL.

Réalisation :**2018 :**

- Rénovation complète de deux classes : Sols, murs, plafonds et boiseries
- Achats et installation de deux tableaux Numériques.

2019 :

- Aménagement de deux salles de classes : Sols, murs, plafonds et boiseries. Mise en place de cloisons, aménagement des entrées.

Le budget prévisionnel de ce projet est évalué à ce jour de la manière suivante :**2018 :**

- Rénovation complète de deux classes :
Sols, murs, plafond et boiseries : 9 916 € HT 11 900 TTC
- Achats et installation de deux tableaux Numériques : 7 200 € HT 8 640 TTC

Total 2018 : 17 116 € HT 20 540 TTC

2019 :

- Aménagement de deux salles de classes :
 - Sols, murs, plafond et boiseries.
 - Mise en place de cloisons, aménagement des entrées : 12 596 € HT 15 116 € TTC
- Achats et installation de deux tableaux Numériques : 7 200 € HT 8 640 € TTC

Total 2019 : 19 796 € HT 23 756 € TTC

TOTAL TTC : 44 296 €

TVA : 7 384 €

Total HT: 36 912 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :**2018**

Plan de soutien investissement 2018 (Etat 35%)	5 991 €
Ville de Grand-Charmont	11 125 €
TVA	3 424 €
TOTAL 2018 TTC	20 540 €

2019

Plan de soutien investissement 2018 (Etat 35%)	6 929 €
Ville de Grand-Charmont	12 867 €
TVA	3 960 €
TOTAL 2019 TTC	23 756 €

Demande de bien vouloir

- Approuver le plan de financement prévisionnel de ce projet
- Autoriser le Maire à solliciter une subvention à l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2018.

Monsieur CUGNEZ :

- Précise que le dédoublement des classes est une bonne nouvelle mais se demande combien il y aura d'élèves dans les classes ?

Monsieur le Maire :

- Indique qu'il s'agira de classes à 12 élèves, ce qui est une bonne chose.

Vote : Unanimité

IX. Avis du conseil municipal sur les prix de vente des 14 maisons mitoyennes avec garages du 18 au 44, rue du nord

Madame JACQUEMAIN :

- Expose :

Dans le cadre de sa politique patrimoniale, Néolia envisage de procéder à la vente de 14 maisons mitoyennes avec garages sises 18 au 44 rue du Nord à Grand-Charmont.

Cet ensemble est composé de 5 T3, 8 T4 et 1 T5 ainsi que 4 garages isolés. Ces pavillons avec garages ont été construits en 1998 et 1999.

Chaque logement dispose d'un jardin privatif, d'un garage et du chauffage individuel.

Conformément à l'article L.443-12 du Code de la Construction et de l'Habitation, le conseil municipal doit se prononcer sur les prix de vente.

Les maisons de type T3 seront proposés entre 89 000 € et 96 500 € l'unité pour 70 m2 environ.

Les maisons de type T3 seront proposés entre 98 000 € et 103 000 € l'unité pour 76 m2 environ.

Les maisons de type T4 seront proposés entre 100 500 € et 110 000 € l'unité pour 80 m2 environ.

Les maisons de type T4 seront proposés entre 108 800 € et 118 000 € l'unité pour 86 m2 environ.

Les maisons de type T5 seront proposés entre 122 000 € et 132 000 € l'unité pour 99 m2 environ.

Chaque maison dispose d'un garage.

Les 4 garages isolés sont proposés à la vente entre 6 000 € et 7 000 € l'unité.

La grille des logements et prix de vente proposés est présentée aux conseillers. Il reprend notamment l'estimation de la valeur des services de Domaines.

La ville de Grand-Charmont rappelle qu'il ne peut en aucun cas, comme le précise les textes, être fait obligation au locataire de quitter son logement.

Devenir des locataires non intéressés par l'acquisition de leur maison

Pour chaque immeuble mis en vente, Néolia met en œuvre une politique de relogement pour les familles ne désirant pas accéder à la propriété. Elle est fondée sur le respect des souhaits des locataires.

Néolia s'engage à :

- Leur proposer un appartement similaire, voire mieux adapté à leurs besoins (similitude des loyers, de l'environnement)
- Laisser à chacun le temps qui lui sera nécessaire
- Prendre à sa charge les frais inhérents au déménagement, le cas échéant, les frais de remise en état du logement d'accueil.

Néolia mettra en place un dispositif d'information (par voie d'affichage aux emplacements habituellement utilisés pour l'information des locataires et par voie de presse) de la mise en vente des logements à tous ses locataires du département.

Sécurisation des candidats à l'accession

Néolia s'engage en terme de sécurisation des candidats à l'accession par :

- Un partenariat étroit avec PROGIMMO-Conseil, spécialisé en conseil en financement, afin d'établir le plan le plus complet possible en terme de faisabilité du projet et de pérennité dans le temps.
- L'existence d'une garantie de rachat et de relogement par Néolia, en cas de difficultés qui pourraient survenir suite à un accident de la vie (perte d'emploi, décès....) Ainsi les actes de vente prévoient un article spécifique visant cette clause de sécurisation de projet.

Il est rappelé que NEOLIA a contracté 2 prêts pour la construction de ces logements au bénéfice desquels la commune a accordé à hauteur de 30 % une garantie des emprunts.

Conformément à la réglementation, NEOLIA procédera au remboursement du capital restant afférents aux 14 logements destinés à la vente mais continuera à rembourser selon l'échéancier initialement prévu, la quote-part de l'emprunt afférent aux logements non vendus qui resteront en location.

Demande de bien vouloir :

- Se prononcer sur le projet et les prix de vente de 14 maisons mitoyennes avec garage et 4 garages isolés du 18 au 44 rue du Nord.
- D'accepter de maintenir la garantie municipale jusqu'à l'amortissement total de l'emprunt.

Monsieur le Maire :

- Ajoute que la vente de ces pavillons est très encadrée et va permettre aux locataires d'avoir le choix.

Monsieur CUGNEZ :

- Demande si Néolia va procéder à une remise en état des logements avant la vente ?

Monsieur le Maire :

- Répond que les logements sont relativement neufs donc une remise en état n'est pas forcément nécessaire. La Ville demande tout de même à l'organisme de réaliser un ravalement de façade avant la mise en vente.

Monsieur CLEMENT :

- Demande quel est le niveau d'isolation de ces pavillons ?

Monsieur BERTHON :

- Indique que ces logements ne sont pas isolés et regrette que Néolia ne fasse pas un geste commercial auprès des locataires qui y habitent depuis de très nombreuses années.

Vote : Unanimité

X. Garantie d'emprunt Néolia / rue du stade

Monsieur GAUTHIER :

- Expose :

Néolia sollicite la garantie par la commune à hauteur de 30 % de l'emprunt réalisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction d'un immeuble de 14 logements locatifs social (9 PLUS et 5 PLAI) rue du stade dont le coût est estimé à 1 444 769 €. Cette garantie communale est sollicité en complément de celle du Conseil départemental et correspond à 395 972.80 € soit 30 % d'un prêt total de 1 086 576.00 €

La réglementation dispose de réserver 20 % des logements au profit des garants, ce qui induit que la collectivité sera réservataire d'un logement. La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts, le conseil s'engage à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le contrat de prêt est présenté aux conseillers.

- Demande de bien vouloir se prononcer.

Vote : Unanimité

XI. Demande de subvention au conseil départemental pour la restructuration de l'accueil / service à la population de la mairie

Monsieur DALON :

- Expose :

Dans le cadre de l'amélioration de l'accueil et du service à la population, la commune envisage des travaux de requalification du rez-de-chaussée de la mairie où se situe l'ensemble des services à la population, service Etat civil, service passeports et cartes nationales d'identité, service scolaire, service logement et les bureaux de la Police municipale.

Au-delà des signes visibles de vétusté, les locaux actuels apparaissent relativement inadaptés au fonctionnement même des services qui se sont largement modifiés au cours des dernières années, notamment avec le fort développement des services scolaires et péri scolaires et la mise en place d'une station de recueil pour les demandes de passeports et depuis mars 2017 des cartes nationales d'identité.

Concernant ce dernier point, il faut souligner que depuis mars 2017 donc, les citoyens doivent nécessairement se rendre dans une commune disposant d'une base de recueil pour faire leur demande de CNI alors qu'auparavant il suffisait de se rendre dans la commune du lieu de résidence. En 2017 c'est donc au total 1834 actes qui ont été réalisés contre 814 l'année précédente.

La qualité de l'accueil des citoyens se doit, dans ces conditions, être améliorée, cela passe nécessairement par une restructuration lourde avec des locaux mieux organisés, plus ouverts mais aussi des conditions de travail meilleures pour les employés communaux qui ont participé à l'élaboration du projet.

Ces travaux de requalification pourraient être subventionnés dans le cadre du nouveau Contrat de Territoire qui sera établi par le Conseil Départemental à l'échelle de Pays de Montbéliard Agglomération. Ce contrat d'une durée de 4 ans, 2018-2021 est en cours d'élaboration et les modalités de participation et/ ou d'éligibilité ne sont pas encore définitivement connues.

Il convient cependant, en accord avec les services départementaux, de déposer un dossier de demande de subvention afin que celui-ci puisse être rapidement étudié dès la signature du Contrat de Territoire (second semestre 2018).

Les travaux d'aménagement de l'accueil seront présentés dans une prochaine commission travaux et feront l'objet d'une présentation en Conseil Municipal en avril ou mai 2018.

Le programme des travaux est évalué comme suit :

- Chauffage :	7 675.00 €
- Electricité :	10 095.00 €
- Placo-peinture	13 651.00 €
- Ouvertures/huisseries :	13 159.00 €
- Sol	5 053.00 €
- Agencement Cloisons	9 752.00 €

Total HT :	59 385.00 €
TVA :	11 877.00 €
Total TTC	71 262.00 €

Le plan de financement prévisionnel

Conseil départemental du Doubs :	17 815.50 €
Ville de Grand-Charmont :	41 569.50 €
TVA :	11 877.00 €
Total TTC	71 262.00 €

Demande de bien vouloir :

- Approuver le programme de travaux
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au Conseil départemental du Doubs dans le cadre du Contrat territorial PMA 2018-2021.

Monsieur le Maire :

- Ajoute que c'est un projet indispensable pour le bien des habitants mais aussi du personnel, puisque les services de la mairie vont rester dans les locaux actuels. La ville se doit d'offrir aux habitants un meilleur accueil que celui qui est proposé actuellement, tenant compte des évolutions de ces dernières années avec la mise en place de la station de recueil des passeports biométriques et de l'agrandissement des services liés au scolaire et périscolaire. A titre d'exemple, 1834 passeports et cartes nationales d'identité ont été faits en 2017.

Vote : Unanimité

XII. Création de sentiers de randonnée / demande de subvention au titre du Fonds d'Intervention de Proximité 2018 (FIP)

Monsieur GUILLEMET :

- Expose :

Le FIP, dispositif préalablement existant dans l'ancienne Région Bourgogne est déployé sur tout le territoire de la nouvelle grande Région Bourgogne Franche-Comté.

La Région Bourgogne Franche-Comté a choisi d'affirmer son engagement aux côtés des territoires urbains afin d'améliorer la qualité de vie au quotidien des habitants des quartiers d'habitat social.

Le Fonds d'Intervention de Proximité (FIP) consiste à intervenir par un dispositif réactif et souple améliorant la qualité de vie quotidienne des habitants destiné à soutenir des dépenses d'investissement urgentes liées à de petits équipements publics.

OBJECTIFS

Le Fort Lachaux est inscrit comme espace remarquable au niveau de l'agglomération du pays de Montbéliard et est répertorié quartier vécu du QPV « les Fougères ». La centralité du site dans l'agglomération facilite l'accès des publics. Avec l'ouverture de la ferme d'animation en juin 2017, nous

souhaitons continuer la valorisation du site tant au niveau historique qu'environnemental. Le site, situé au cœur de l'agglomération, nous avons, avec le Club des marcheurs de Grand-Charmont, l'Association Regards et l'Association "La ferme du Fort Lachaux -Jan ROSS", souhaité compléter ce projet par la création de circuits de randonnées urbaines au départ des 4 points cardinaux du Fort, donc des 4 villes qui l'entourent, Montbéliard, Sochaux, Vieux-Charmont et Grand-Charmont. L'accueil des visiteurs et randonneurs sera également privilégié.

RÉALISATION

Une première rencontre avec les associations concernées et les élus des différentes communes sur site a permis d'élaborer les différents itinéraires et de préciser les démarches administratives et réglementaires à effectuer. Le projet a été présenté à PMA, et le Conseil Départemental contacté ainsi que l'office du tourisme. Nous travaillons actuellement sur les diverses conventions de passage, l'inscription des itinéraires au PDIPR (*Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée*) et l'adhésion à l'Union des Randonnées Verte.

La mobilisation des associations est de leur adhérents est essentielle dans la réussite du projet. Au niveau de l'histoire du Fort, l'Association Regards intervient d'un part sur les salles et caponnières à rendre accessible aux randonneurs est d'autre part sur une présentation visuelle des lieux et de histoire du site (tables de lecture). L'association "La ferme du Fort Lachaux" interviendra avec les animaux pour défricher les espaces nécessaires, les Francas feront participer les enfants et les jeunes notamment à la création des tables de lecture et des panneaux directionnels et le Club des Marcheurs gèrera toute la partie technique et administrative liée aux chemins de randonnées ainsi que la communication. Les adhérents aux associations, participeront aux aménagements nécessaires, nettoyage, balisage, installation de marches et de sécurisation des sentiers. Un aménagement d'espace d'accueil des randonneurs et visiteurs est également envisagé, par l'installation de mobilier de plein air adapté (tables, bancs, barbecue).

Le budget prévisionnel de ce projet est évalué à ce jour de la manière suivante :

Poteaux indicateurs :

Poteaux et impression lames :	2 217 € HT	2 660 € TTC
-------------------------------	------------	-------------

Aménagements divers :

Réfection d'une passerelle	625 € HT	750 € TTC
----------------------------	----------	-----------

Aménagement de marches	167 € HT	200 € TTC
------------------------	----------	-----------

Sécurisation des sentiers :

- | | | |
|------------------------------------|------------|-------------|
| • Clôtures- garde-corps: | 1 667 € HT | 2 000 € TTC |
| • Travaux plantation piquets éRIGE | 433 € HT | 530 € TTC |

Espace accueil :

- | | | |
|---------------------|----------|-------------|
| • Mobilier urbain : | 2 072 HT | 2 486 € TTC |
|---------------------|----------|-------------|

TOTAL TTC: 8 626 €

TVA : 1 445 €

Total HT 7 181 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant

Fonds d'Intervention de Proximité du Conseil régional	3 590 €
Ville de Grand-Charmont	3 590 €
TVA	1 446 €
TOTAL TTC	8 626 €

Demande de bien vouloir

- Autoriser le Maire à solliciter une subvention au Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté au titre du dispositif Fonds d'Intervention de Proximité.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018.

Monsieur CUGNEZ :

- Demande à quoi correspond le terme de poteaux et d'impression des lames et si chaque commune prend bien à sa charge les sentiers qui passent sur son territoire ?

Monsieur GUILLEMET :

- Indique que pour avoir des panneaux durables, la ville est obligée de passer par un fournisseur situé à Pontarlier. L'entretien des sentiers sera à la charge de la commune sur le territoire de Grand-Charmont. Chaque commune prend à sa charge ses propres sentiers. La Ville investit uniquement sur le balisage mais pas sur le mobilier urbain et espère par la suite que P.M.A va s'impliquer.
- Ajoute qu'un repas campagnard sera ensuite prévu au Fort Lachaux avec les communes concernées et P.M.A.

Vote : Unanimité

XIII. Questions diverses

Monsieur CUGNEZ :

- Intervient sur le sujet de l'aire d'accueil des gens du voyage et demande où en est le dossier de création de l'aire familiale qui était prévue sur le terrain derrière le garage Martinez ?

Monsieur le Maire :

- Indique que la Ville a encore beaucoup de démarches à faire pour la réalisation de ce projet, à commencer par la modification du PLU.

Monsieur GUILLEMET :

- Informe que le 24 mars le Conseil Citoyen organise une exposition- débat sur le thème « quel air respirons-nous » de 10h à 12h au solidaire et il serait souhaitable d'avoir la participation des élus de la Ville.

La séance est levée à 20H05

Toutes les délibérations de ce conseil sont visibles au secrétariat de la Mairie, aux heures d'ouvertures